



TAXE D'APPRENTISSAGE

<https://lyc-bascan.fr/>

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, UN INVESTISSEMENT SUR L'AVENIR DANS LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS

La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle pour notre établissement scolaire.

3 bonnes raisons de soutenir le lycée Louis Bascan de Rambouillet (UAI 0782549x)

1. Investir sur du matériel et des équipements pour nos élèves lycéens et étudiants des filières professionnelles et technologiques industrielles, de l'hôtellerie restauration, du management commerces métiers du tertiaire et de la santé sociale...
2. Contribuer à la formation et à la réussite de vos futurs collaborateurs.
3. Participer au nouvel élan que nous donnons au lycée.

L'acquittement et le versement de la taxe d'apprentissage doit se faire via la DSN – urssaf.fr ; cependant votre décision d'orienter la partie des 13% doit être, depuis 2023, fléchée et mentionnée sur la plateforme nationale en ligne [SOLTéA](https://soltéa.fr).

Le lycée Louis Bascan est autorisé à percevoir directement le solde de la TA des 13% au titre des « dépenses libératoires directes » (anciennement le « HORS QUOTA »).

Vous pourrez alors verser la totalité ou une partie de celle-ci en indiquant le N° UAI (0782549x), à partir du 26 mai 2026 sur cette nouvelle plateforme [SOLTéA](https://soltéa.fr) en cliquant sur [connexion](#) votre espace privé entreprise.

Nous vous remercions par avance pour votre soutien et votre engagement auprès de nos jeunes.

Jean François Guillerm,
Proviseur

Alexandre Picard,
Directeur Délégué aux Formations

DONNER DU SENS A VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EN PROPOSANT DE NOUS SOUTENIR

